



DEPARTEMENT
DES
HAUTS-DE-SEINE

Assemblée de 35 membres
tous en fonction

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Ville de La Garenne-Colombes

Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 16 décembre 2010

(convoquée le 10 décembre 2010)

Présents :

M. JUVIN, Maire-Président.

Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX (à partir de 20 h 38), M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, M. BALLIN, Adjoints au Maire.

M. CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Adjoints de quartier.

Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, MM. CITERNE, GRAUX, BARRAQUAND, ZACAROPOULOS, MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. DRANSART

Excusés avec pouvoir :

M. PERREE

Mme JUVIN-MARLEIX

M. DUBOIS

Mme DE BELLABRE

Mme KALFON

Mle HABERAH

Donne délégation à

M. DE BOUTRAY

M. HOUTART (jusqu'à son entrée en séance à 20 h 38)

M. BALLIN

M. PINTA

Mme GAILLABAUD

M. GRAUX

(Texte au verso)

DE-161210-162

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu la délibération du Conseil Régional d'Ile-de-France approuvant le plan de mobilisation pour les transports en Ile-de-France,

Vu la délibération du Conseil Général des Hauts-de-Seine du 23 octobre 2009, approuvant le plan de mobilisation pour les transports en Ile-de-France et le protocole d'intention,

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant la nécessité absolue d'améliorer les transports en commun en Ile-de-France,

Considérant les débats publics lancés concomitamment par l'Etat et la société du Grand Paris sur le réseau de Transport public du Grand Paris, la Région et le STIFF sur le réseau public Arc Express,

Considérant la volonté de la Ville de présenter son analyse et son avis sur des projets et de proposer des réflexions à porter à la connaissance des commissions particulières du débat public sur le réseau de transport du Grand Paris et du réseau public Arc Express,

Considérant les enjeux pour la Ville de La Garenne-Colombes, ses habitants et ses entreprises, que conditionne le fait d'être partie prenante de la mise en œuvre de ces réseaux,

Considérant que la Ville de La Garenne-Colombes est particulièrement favorable à la création d'une station située Place de Belgique et de deux stations à proximité de son territoire vers les quartiers des Champs-Philippe et des Vallées,

Considérant que la station Place de Belgique correspond aux besoins de desserte des habitants et des entreprises mais également la possibilité de créer une véritable interconnexion entre le Tramway T2 et la ligne SNCF Transilien,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

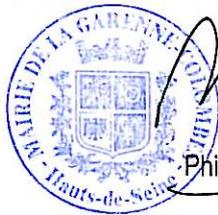
Article 1er : Donne un avis favorable au projet de métro automatique Arc express dans le cadre des débats publics.

Article 2 : Affirme la volonté de la Ville de La Garenne-Colombes dans le choix du tracé proche d'Arc Express (tracé bleu) avec des stations sur la zone des Champs-Philippe/ Place de Belgique et Les Vallées. La station Place de Belgique pourrait être, en fonction des besoins, localisée sur le secteur s'étendant de la gare de La Garenne-Colombes à l'actuelle emprise du dépôt RATP Charlebourg.

Dispositif adopté à l'unanimité : (Pour : 35 voix/35).

- Article 3 :** Donne un avis favorable au projet de métro automatique Grand Paris dans le cadre des débats publics.
- Article 4 :** Affirme la volonté de la Ville de La Garenne-Colombes dans le choix du tracé du transport automatique du Grand Paris avec des stations sur Nanterre (les Groues), La Défense et la gare de Bécon-les-Bruyères, sous réserve d'une préalable desserte de la Place de Belgique par rapport à la station Arc Express.
- Dispositif adopté à la majorité : (Pour : 34 voix/35, Contre : 1 voix/35).**
- Article 5 :** Affirme la volonté de la Ville de La Garenne-Colombes en cas de fusion des deux projets de prendre en compte la desserte des 3 zones Champs-Philippe, Place de Belgique et Les Vallées.
- Article 6 :** Prend en compte en complément des projets :
- L'augmentation de la fréquence des trains du Transilien notamment sur les gares de La Garenne-Colombes et Les Vallées,
 - L'amélioration de la connexion au niveau de la Place de Belgique entre la station Charlebourg du Tramway T2 et la Gare SNCF La Garenne-Colombes, en rapprochant les quais SNCF du secteur d'affaires situé de part et d'autre du Pont de Charlebourg,
 - La prise en compte du maillage des bus RATP avec la prolongation de la ligne 73 vers le quartier des Vallées,
 - La fusion des lignes 358 et 163 pour relier directement la Porte Champerret au Centre Ville de Rueil-Malmaison.
- Article 7 :** Autorise Monsieur le Maire à transmettre la contribution de la Ville de La Garenne-Colombes aux commissions particulières des débats publics sur le Grand Paris et Arc Express, selon les modalités définies par lesdites commissions.

Le Maire,
Député européen,



Philippe JUVIN

ACCUSÉ DE RÉCEPTION de la
Préfecture des Hauts-de-Seine
du 22/12/2010

Publié le : 23/12/2010
Notifié le :

Mention certifiant le caractère exécutoire de
l'acte et des annexes, en application des
lois du 2 mars et du 22 juillet 1982.

Délai de recours devant
le Tribunal Administratif :
2 mois à compter de la date
de notification ou de
publication



DEPARTEMENT
DES
HAUTS-DE-SEINE

Assemblée de 35 membres
tous en fonction

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Ville de La Garenne-Colombes

Extrait du registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 16 décembre 2010

(convoquée le 10 décembre 2010)

Présents :

M. JUVIN, Maire-Président.

Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX (à partir de 20 h 38), M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, M. BALLIN, Adjoints au Maire.

M. CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Adjoints de quartier.

Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, MM. CITERNE, GRAUX, BARRAQUAND, ZACAROPOULOS, MACE, Mle NATUREL, MM. FOULIARD, RANJI, CONWAY, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. DRANSART

Excusés avec pouvoir :

M. PERREE

Mme JUVIN-MARLEIX

M. DUBOIS

Mme DE BELLABRE

Mme KALFON

Mle HABERAH

Donne délégation à

M. DE BOUTRAY

M. HOUTART (jusqu'à son entrée en séance à 20 h 38)

M. BALLIN

M. PINTA

Mme GAILLABAUD

M. GRAUX

(Texte au verso)